

# TERRITOIRES À VIVRES



# SOMMAIRE

- **Présentation Universcic**
- **L'objet de la prestation : introduction**
- **Trois Initiatives citoyennes sur l'alimentation**
- **Prospection du côté des employeurs**

# SOMMAIRE DES ANNEXES

- ➔ Ressources académiques
- ➔ Retranscription des entretiens
- ➔ **Analyse des cotisations et modèle économique**

LES ANNEXES 1 ET 2 : À VENIR...

# MASTER ESS UNIVERSCIC



Qu'est-ce que c'est ?

# LA COOPÉRATIVE UNIVERSCIC



La coopérative Universcic (Société Coopérative d'Intérêt Collective) a pour vocation de réaliser diverses prestations pour les acteurs de l'ESS du territoire tout en poursuivant un objectif de **pédagogie active** pour les étudiants du Master.

La promotion 2022-2023 s'est vue confier la réalisation de trois prestations :

- la participation à la création d'un observatoire du sans-abrisme,
- l'animation d'un événement autour de la promotion de l'ESS en lien avec la CRESS
- le travail autour du modèle économique d'une caisse alimentaire commune au sein de la métropole de Montpellier porté par le collectif Territoires à VivreS.

Les étudiants s'occupant de la gestion et l'animation de la coopérative sont répartis dans plusieurs sous groupes : communication interne, communication externe, sociétariat, projet collectif.

# INTRODUCTION

L'expérimentation montpelliéraine de Caisse Alimentaire Commune (CAC) active un principe de solidarité : il s'agit de répondre à un besoin à partir de la mobilisation des intéressés eux-mêmes, regroupés dans un Comité citoyen, au niveau local. Cette expérimentation prend place dans un contexte où le marché, comme mode dominant de régulation de l'économie, conduit à la fois à des exclusions et des inégalités (problèmes de solvabilité, exclusion du marché du travail, etc), et à un mode de production agricole toujours empreint de productivisme (avec tout ce que cela comporte du point de vue environnemental).

L'activation d'un principe de solidarité vise, d'une part, à enclencher une transition en matière de régime alimentaire de qualité (et, par suite, aller vers une agriculture plus raisonnée) et, d'autre part, à opérer une forme de redistribution en élargissant - via des cotisations proportionnées au revenu - le nombre de personnes en capacité d'accéder financièrement à ces paniers alimentaires. En bref, mieux manger (et mieux produire) pour tous.



# INTRODUCTION

Cette expérimentation emporte avec elle les atouts et les limites de nombre d'initiatives historiquement observées dans l'économie sociale et solidaire (ESS). Initiées par la nécessité de répondre à des besoins sociaux, ces initiatives localisées et de petite taille (condition du maintien du principe démocratique) restent le plus souvent à la marge du système dominant : l'ESS défriche, permet des expérimentations qui, parfois s'institutionnalisent. Au cours de ce processus, le "passage à l'échelle" et la pérennisation constituent des étapes complexes, souvent dépendantes de rapports de force et de choix de société.

Ce travail vise à "alimenter" les porteurs de projet (Territoires à VivreS, le Comité citoyen) par l'agrégation de connaissances sur l'articulation entre principe de solidarité et mécanismes économiques, au cœur de la CAC. En effet, les échanges avec TerritoireS à Vivre ont montré le besoin de mieux comprendre comment mobiliser des ressources financières dans tomber dans des logiques de financement traditionnelles (mécénat, appels à projet, défiscalisation...) pour, avant tout, rester en cohérence avec les fondamentaux de la CAC.

1

L'enquête sur d'autres initiatives de solidarité alimentaire vise à prendre de la distance vis-à-vis de l'expérience montpelliéraine et à ouvrir le regard sur d'autres dynamiques territoriales. L'angle choisi reste centré sur la question du modèle de solidarité mis en œuvre (ou envisagé) : quelle communauté humaine au fondement ? Comment s'organisent les cotisations et les financements ? A quelle échelle de territoire et selon quelles formes de coopérations ?

# INTRODUCTION

2

Convoquées au titre d'employeurs, c'est-à-dire de responsables économiques de la force de travail qu'elles mobilisent, les entreprises ont, potentiellement, toutes un rôle à jouer dans la prise en charge d'une alimentation de qualité. En matière de plaidoyer, c'est l'optique des "cobénéfices" proposée par Eloi Laurent (2023, p. 122) dans son "Manuel des transitions justes" qui peut être mobilisé :

**« aller vers une économie de cobénéfices dynamiques le long d'une chaîne social-écologique qui relie la biodiversité aux écosystèmes, les écosystèmes à la santé humaine, la santé humaine aux liens sociaux, les liens sociaux à la coopération sociale, dont l'activité économique est l'une des facettes. » (p. 122) (cf. Annexe 1 Ressources académiques)**



## 3

Enfin, la dernière partie de cette prestation propose une analyse des cotisations à partir des données réelles de l'expérimentation montpelliéraine. L'objectif est de donner à voir les caractéristiques de la distribution, dans une perspective d'élargissement de la communauté de citoyens, en identifiant les équilibres et les points d'attention.

Ce travail est le fruit d'un "exercice" d'apprentis producteurs, sociétaires d'une coopérative étudiante, que Territoire à VivreS a ainsi ontribué à soutenir, en accordant sa confiance au groupe suivant :

Elodie Guichon & Issam Fayali

Eve Ayari & Eléonore Bouëdron

Marie Cadoux & Jaafar Debbagh

En soutien, les membres de l'équipe pédagogique :

Jean Cartellier, Julie Bisch, Delphine Vallade

# INITIATIVES CITOYENNES

**Enquête sur 3 initiatives de solidarité alimentaire :**

- 1) Association pour une mutuelle de l'alimentation en Alsace
- 2) Ville de Grenoble
- 3) Structure Solidoume à Clermont-Ferrand




### ASSOCIATION, « POUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION – ALSACE » GROUPE LOCAL ET INITIATIVE LOCALE VERS UNE SSA

- Association créée en mai 2022 suite à l'intérêt des nombreuses personnes rencontrées pour le sujet de la Sécurité sociale de l'alimentation depuis 2021.
- L'association propose de créer une **Mutuelle locale de l'Alimentation**, à savoir une structure à but non-lucratif, dirigée par ses adhérents, qui assure à chacun d'entre eux une allocation mensuelle égale, dédiée à des achats alimentaires dans un réseau de points de vente partenaires conventionnés sur des critères (qualité, santé, durabilité) définis par les adhérents.
- L'objectif est de s'inspirer du fonctionnement mutualiste pour créer une **initiative locale** la plus proche possible de la proposition de Sécurité sociale de l'alimentation. Pour cela il faudra qu'elle s'appuie sur les 3 piliers de la Sécurité sociale de l'alimentation.



ASSOCIATION, « POUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION – ALSACE »

### LA STRUCTURE JURIDIQUE ET LA SITUATION ACTUELLE DE L'ASSOCIATION

- 
- Création d'une association car besoin d'une structure juridique pour financer le projet. Mais le modèle juridique va potentiellement être amené à changer, la possibilité évoquée est de transformer l'association en SCIC.
  - Beaucoup de groupes de travail mais pas encore d'expérimentation, beaucoup d'idées
  - Les personnes en charge du projet sont : Eloi Navarro et ... / une personne va être recrutée avec le financement FSE

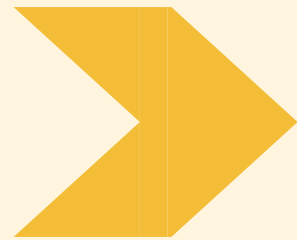


## Description

**ASSOCIATION, « POUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION – ALSACE »**

### LES FINANCEMENTS

- Financement de 5 000 € de la DRAAF : ce financement a principalement servi au montage de projet et le reste à faire des stands, des ciné-débats autour de la SSA.



- Un poste va être financé par un Fond Social Européen (FSE) avec un budget de 50 000€. Il découle d'un programme européen de la région Grand-Est pour le financement des programmes de l'économie sociale et solidaire.

Il a été estimé que le besoin de financement serait de 400 000 €.

Les pistes envisagées pour d'autres financements : La fondation Carasso et l'appel à manifestation d'intérêt "démonstrateur territoriaux des transitions agricoles et alimentaires"

Co financement à aller chercher avec l'agence nationale de santé





### ASSOCIATION, « POUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION – ALSACE »

#### L'OBJECTIF DES 3 NIVEAUX DE GOUVERNANCES

1) L'association avec le Conseil d'Administration composé des salariés et bénévoles de structures en lien avec l'alimentation ou l'environnement sur Strasbourg.

2) La future mutuelle de l'alimentation

L'idée est que ce consortium soit le cadre d'un partenariat qui permette que les acteurs s'organisent et que le projet débouche sur une mutuelle en Alsace.

- 3) Un consortium (c'est un comité de pilotage) :
- l'agglomération de Mulhouse
  - le pays du Sundgau (zone rurale en sud alsace)
  - La ville et la Métropole de Strasbourg
  - La DRAAF
  - La chambre d'Agriculture
  - La confédération paysanne Alsace
  - un réseau d'AMAP
  - Associations de consommateurs
  - monnaies locales complémentaires





**ASSOCIATION, « POUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION – ALSACE »**

### GOUVERNANCE P2

Comment la caisse va fonctionner ?

- Gestion par les adhérents
- Mode de décision pas encore décidé
- Mélange d'assemblée locale, outils de vote en ligne et de représentants à l'échelle de l'Alsace tirés au sort

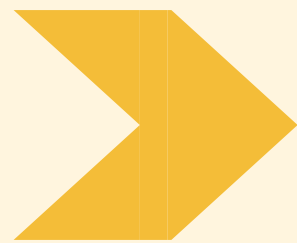
Objectif : représenter les paroles qui n'ont pas l'occasion de s'exprimer comme les personnes d'origine étrangère, les retraités, etc

- D'autre part, créer des groupes de futurs adhérents avec qui travailler toutes les questions de point de vente avec l'espoir d'avoir un prototype avec un groupe d'habitants d'ici la fin de l'année.

**ASSOCIATION, « POUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION – ALSACE »**

### GOUVERNANCE P3

Comment composé le groupe de futurs adhérents



On va en priorité mobiliser des personnes issues de milieux défavorisés ou QPV, car c'est les personnes les plus difficiles à mobiliser et impliquer dans les processus de décisions car elles ont moins l'habitude et ensuite on a une base de sympathisants et bénévoles qui s'élargit petit à petit. Le plus important c'est que les personnes aient le temps de prendre leur place et pas qu'elles arrivent sur quelque chose déjà construit par d'autres et qui ne leur corresponde pas forcément.

### ASSOCIATION, « POUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION – ALSACE »

#### LE MODÈLE ÉCONOMIQUE : PISTES DE RÉFLEXIONS TIRÉES D'UN DOCUMENT DE TRAVAIL

Les dépenses de la Mutuelle seront principalement l'allocation mensuelle à ses adhérents et les frais de gestion qui sont estimés à 15 % de la masse des cotisations en cours de développement, mais avec l'objectif de les réduire à 5 % avec l'augmentation du nombre d'adhérents.

L'allocation mensuelle est estimée à 150€ à ce stade, à ajuster selon la part du panier moyen concernée par le conventionnement de produits/commerces dans un premier temps : que les produits frais ? restauration ou pas?)

Du côté des recettes, le modèle économique exact est encore incertain car il dépendra des partenariats qui aboutiront avec des employeurs et avec les acteurs du développement des filières agro-écologiques, de la santé, de l'action sociale, ...

La cotisation mensuelle demandée aux adhérents sera la variable d'ajustement (de l'ordre de 10 % du revenu net mensuel, modalités de calcul à préciser : plancher, plafond,...).

### ASSOCIATION, « POUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION – ALSACE »

#### LE MODÈLE DE COTISATION ET MÉTHODE DE CALCUL

- Favorable avec l'éventualité que tout le monde cotise.

Cela pour deux raisons : pour que les personnes avec des plus faibles revenus soient traitées à égalité avec les autres. Et pour être attractif pour des personnes avec des hauts revenus.

#### La question de l'auto-déclaration :

La volonté n'est pas forcément l'auto-déclaration. L'association n'est pas pour être sur un système qui repose que sur la confiance. Car la confiance marche quand on est dans un petit cercle de personne auquel on s'identifie facilement.

Mais l'ambition du projet est de toucher plusieurs milliers de personne et à cette échelle il y a plus de risque de dérive si il n'y a pas de contrôle qu'à une petite échelle, et il y a aussi une question de crédibilité.



### ASSOCIATION, « POUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION – ALSACE »

#### L'INTÉGRATION DES SALARIÉS COTISANTS : LES PISTES POSSIBLES P1

L'association a commencé à imaginer de très nombreux scénarios d'intégrations des entreprises ou autres structures pour cotiser à la caisse

##### Pour les employeurs :

- Mise en place d'un avantage en nature pour les salariés volontaires, sous forme d'une participation de l'employeur à la cotisation (et/ou d'un abondement supplémentaire pour participer à la solidarité).

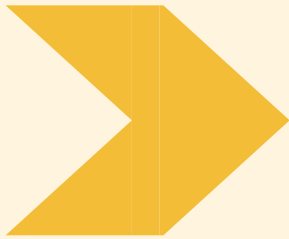
L'employeur agit ainsi pour la qualité de vie de ses salariés et leur santé et il peut afficher son ancrage dans l'économie locale et une action solidaire dans ses engagements RSE.

Cet avantage serait soumis à cotisations, serait relativement coûteux pour l'employeur, et donc concernerait des entreprises engagées ou avec une culture d'action sociale pré-existante en interne.

**ASSOCIATION, « POUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION – ALSACE »**

### L'INTÉGRATION DES SALARIÉS COTISANTS : LES PISTES POSSIBLES P2

#### Pour les employeurs :

- 
- Une contribution du Comité Social et Economique (exc-comité d'entreprise) à l'adhésion de certains salariés
  - Un don défiscalisé à la Mutuelle, avec une contrepartie au bénéfice de l'entreprise et de ses salariés limitée à 25 % de la valeur du don.

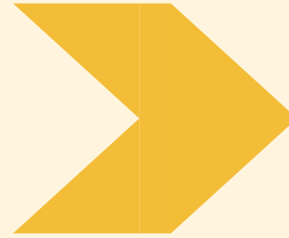
#### L'intégration des structures d'actions sociales :

- Dépenser via la Mutuelle les chèques service et autres bons d'achat délivrés aux personnes en situation de précarité.
- que les structures abondent au budget de la Mutuelle quand des personnes accompagnées feront le choix d'adhérer
- que la Mutuelle se positionne sur les marchés publics de gestion des versements d'aides sociales (face ou en partenariat avec le groupe Up par exemple)

**ASSOCIATION, « POUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION – ALSACE »**

### L'INTÉGRATION DES SALARIÉS COTISANTS : LES PISTES POSSIBLES P3

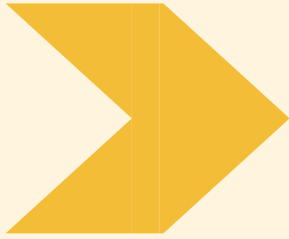
Pour les structures de santé (CPAM, ARS, mutuelles de santé), :

- 
- Les structures peuvent abonder au budget de la Mutuelle pour des publics spécifiques (clients des mutuelles, personnes atteintes de maladies chroniques liées à l'alimentation,...) sur des objectifs d'incitation à adopter une alimentation saine. Ces financements pourront être expérimentaux dans un premier temps, puis justifiés par des indicateurs de sortie durable de la précarité.
  - Un suivi des pratiques alimentaires et/ou de la santé des adhérents de la Mutuelle de l'Alimentation doit être assuré, que les dépenses de santé évitées soient évaluées, et que cette évaluation soit le support de contreparties financières. L'idée est de faire le lien entre une pratique concrète des adhérents et des connaissances scientifiques existantes pour pouvoir estimer l'impact de la mutuelle.

**ASSOCIATION, « POUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION – ALSACE »**

### L'INTÉGRATION DES ENTREPRISES : QUELLES STRUCTURES ?

Le démarchage se fera t-il envers des structures de l'ESS ou des entreprises classiques ?

- 
- Les deux pistes vont être explorées
  - Aller chercher des entreprises classiques qui ne font pas forcément de l'ESS mais qui on peut-être des cadres ou RH plutôt militants ou conscients des enjeux de qualité de vie
  - Pour les structures de l'ESS : aller vers celles qui travaillent avec un public en insertion. Car meilleure compréhension des enjeux et possibilité d'aller chercher des cofinancements avec l'Agence Nationale de santé par exemple.

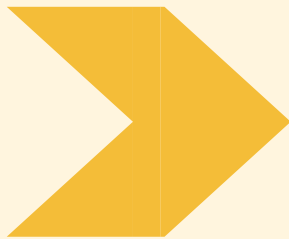
Exemple de structures démarchées :

- Biocoop qui travaille beaucoup avec les monnaies locales complémentaires
- Entreprise de conseil sur les questions de climat et de transition.
- Structure du réseau d'Emmaüs

**ASSOCIATION, « POUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION – ALSACE »**

### LE TRAVAIL AVEC LES STRUCTURES D'INSERTION SOCIALE

Comment travailler avec ces structures ?

- 
- Travail avec les CCAS ou structures équivalentes. Comment ? En intégrant les lieux de distributions fléchés par la mutuelle alimentaire qui permettraient d'élargir les lieux de distributions des personnes qui bénéficient des bons d'achats, des cartes de paiement dédiées aux aides sociales, chèques services
  - But : Elargir les lieux d'approvisionnement pour que les personnes en situation de précarité ne soient pas obligatoirement fléchées dans les grandes surfaces.



### ASSOCIATION, « POUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION – ALSACE »

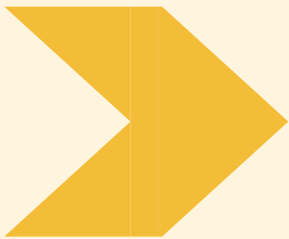
#### LES FUTURS PARTENAIRES DE L'ASSOCIATIONS

- **Les collectivités** : La collectivité du pays du Sundgau est intéressée pour travailler avec eux dans le futur. Possibilité qu'une personne de la collectivité travaille avec eux en mi-temps ou temps plein.
- **Travail de recherche scientifique** : Un bénévole en Master ESS a un projet de thèse sur le suivi de l'impact économique de la mutuelle de l'alimentation et son impact dans les filières agricoles et alimentaires. Le projet de thèse est presque confirmé
- **Les monnaies locales** : la monnaie locale du Haut-Rhin la "Cigogne" est extrêmement motivée pour travailler avec le collectif. Cela permettrait de rapidement faire un prototype à bas coûts.
- **Les grandes surfaces** : Le travail avec les grandes surfaces n'est pas exclu pour le moment car elles ont une place prépondérante aujourd'hui. Afin de mettre en place rapidement le projet il sera difficile d'évoluer sans ce secteur. Mais la fenêtre de dialogue pourra être fermée si les adhérents sont contre cette idée



### STRATÉGIE ALIMENTAIRE – VILLE DE GRENOBLE

#### HISTORIQUE DU PROJET

- 
- L'idée émane du plan de mandat d'Eric Piolle (Maire de Grenoble) quand il s'est présenté en 2020, il y avait déjà l'idée de SSA.
  - Il y a un an le sujet est revenu car l'équipe municipale réfléchissait aux 3 dernières années de mandat du maire.
  - Le projet de SSA à été relancé et Angèle Legrain a été embauchée à la ville en temps que chargée de Stratégie Alimentaire à la direction Alimentation, Nature, Cadre de Vie et Condition Animale
  - Il a été décidé fin 2022 de mettre en marche le projet en janvier 2023 avec des prévisions jusqu'à 2026.
  - Pour financer le projet la ville a décidé d'augmenter la taxe foncière.

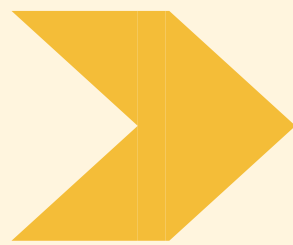


### STRATÉGIE ALIMENTAIRE – VILLE DE GRENOBLE

#### STRUCTURE : LES MODÈLES POSSIBLES

La ville de Grenoble va faire appel à un prestataire privé pour définir plusieurs aspects de la caisse d'alimentation : Pour définir le statut de la structure, les modes de gouvernances et le fonctionnement de la caisse.

Qui ? Des bureaux d'études qui sont spécialisés dans les enjeux alimentaires par exemple : Let's food, Terralim, du vert dans les rouages.



- **Modèle de la SCIC** : Intéressant car permet à plusieurs acteurs de nature différentes d'être réunis : des élus, des producteurs, des membres du Conseil local de l'alimentation. Mais le problème est que l'objet principal doit quand même rester commercial.
- **Modèle de la mutuelle** : comme des mutuelles communales. Sur le principe des mutuelles communales qui existe déjà.



### STRATÉGIE ALIMENTAIRE – VILLE DE GRENOBLE

#### FINANCEMENT

- Suite au vote du budget pour l'année 2023 . A été voté et il y a eu un budget qui a été mis pour la SSA : via l'augmentation de la taxe foncière
- Déploiement d'un bouclier social et climatique, un des aspects est le pilier alimentation.
- Dans ce pilier : baisse drastique du prix des cantines "qui est quand même d'une très bonne qualité à Grenoble, à 60% de bio, deux repas végé par semaine". Et le deuxième pilier est d'expérimenter une SSA.

#### Budget prévu :

- Pour le pilier alimentation : 2 million --> 600 000 pour les cantines et 1,4 million pour la SSA
- Cette année 350 000 et 1,4 million pour les prochaines années

#### Autres financement possible :

- La piste du mécénat et l'intégration des entreprises qui cotiseraient pour leurs salariés évoqué



### STRATÉGIE ALIMENTAIRE – VILLE DE GRENOBLE

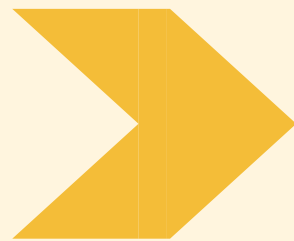
#### COTISATION

Le modèle n'est pas encore fixé mais il aura une obligation de représentativité de la population

- Idée que chaque décile de la population en terme de richesse doit être représenté parmi les bénéficiaires et les adhérents à la caisse.
- Système de cotisation : pour l'instant idée de laisser la cotisation libre pour que les personnes puissent décider ce qu'elles veulent mettre dans la caisse. Cela évitera encore une fois que les personnes précaires remplissent des documents administratifs.
- Prendre le modèle du reste à vivre comme c'est déjà pratiqué dans des CCAS

Qui seront les cotisants :

- Maisons des habitants, CCAS, une association qui anime bénévolement un groupe d'habitant sur les questions de l'alimentation...

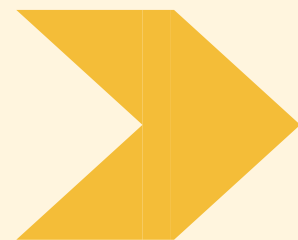






### STRATÉGIE ALIMENTAIRE – VILLE DE GRENOBLE

#### LE MONTAGE DU PROJET ET PROCHAINES ÉTAPES



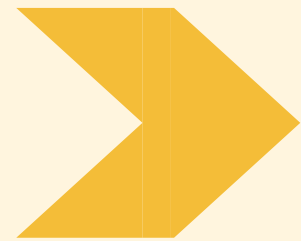
- Une fois le prestataire choisi, le début du montage de projet se fera en juillet 2023 : étude du modèle juridique, financier
- Animation des réunions collectives avec les membres du projets
- Trouver une structure déjà existante (la monnaie locale Le Cairn par exemple) ou alors monter une nouvelle structure sur s'occupera de la caisse alimentaire.

Pourquoi la monnaie locale Le Cairn : Mettre en place une monnaie demande beaucoup de gestion, de frais, d'organisation. Choisir une structure déjà existante permettrait de gagner du temps. La structure est aujourd'hui très peu voire pas utilisée et permettrait de redynamiser cette monnaie



### STRATÉGIE ALIMENTAIRE – VILLE DE GRENOBLE

#### L'ORGANE DE GOUVERNANCE : LE CONSEIL LOCAL DE L'ALIMENTATION



- Ca sera l'organe décisionnel de la caisse alimentaire
- Pour l'instant la ville ne parle pas du conseil citoyen : le maire n'est pas pour car prend beaucoup de temps. La personne chargée du programme n'est pas de cet avis.
- Les personnes qui seront impliquées : des élus, des acteurs de la distribution ("vertueuse"), les producteurs, une part de citoyen, des experts.

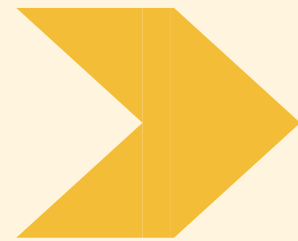


### STRATÉGIE ALIMENTAIRE - VILLE DE GRENOBLE

#### LES LIEUX DE DISTRIBUTION

L'objectif est de conventionner avec des structures comme :

- une SCIC qui s'appelle Locale qui est conventionnée avec beaucoup d'agriculteurs dans un rayon 100km qui font de l'agriculture raisonnée avec des produits issus de l'agriculture bio/locale etc

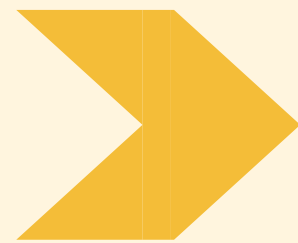




### STRATÉGIE ALIMENTAIRE – VILLE DE GRENOBLE

#### LE ROLE DE LA VILLE DE GRENOBLE DANS LA CAISSE ALIMENTAITE

- Pour l'instant la ville a le plus gros rôle dans le projet comme les différents acteurs ne sont pas encore identifiés.
- Il y a une volonté des élus d'aller vite afin que le dispositif se mette en place rapidement. Au détriment de la consultation citoyenne par exemple.
- Il est par exemple demandé à A.Legrain de recruter rapidement sur le projet, mais pour elle la ville doit avoir un impact moins important dans le projet et "reprendre sa place de financeur"
- A partir de septembre comme le projet va commencer à se dessiner il va très probablement y avoir une prise de conscience et un recul (espéré) de la part des élus.



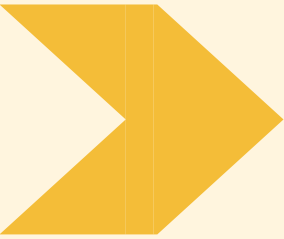
# INITIATIVES CITOYENNES "SOLIDOUME"



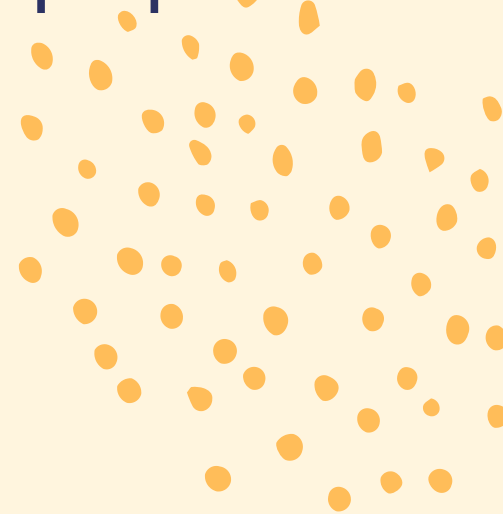
## DESCRIPTION

### ASSOCIATION SOLI'DOUME

## UN PROJET EXPÉRIMENTAL INNOVANT



Lancé à l'occasion de la **Clermont Innovation Week 2022**, Soli'doume est entré en septembre dans une phase d'expérimentation avec une vingtaine de participants. Le dispositif est lancé par l'ADML63 et le Cresna, qui a réalisé des études sur le changement de comportements alimentaires auprès des étudiants. Le but est d'avancer progressivement, avec des partenaires comme Lieutopie, l'épicerie Esope ou encore la Mission Locale. Des ateliers facultatifs sont proposés aux participants pour faire évoluer en douceur leurs habitudes.





# INITIATIVES CITOYENNES

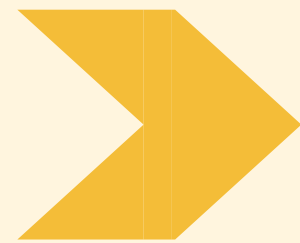
## "SOLIDOUME"



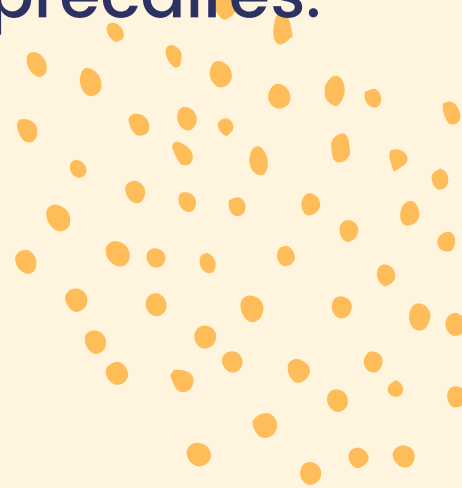
## DESCRIPTION

### ASSOCIATION SOLI'DOUME

### POURQUOI LA "DOUME" ?



Au niveau du Puy-de-Dôme, l'idée d'une contribution alimentaire solidaire a néanmoins séduit l'association ADML63, qui porte la monnaie locale « la doume ». Cette monnaie est sans doute une bonne base de départ, puisqu'elle circule depuis quelques années et a conventionné, via une charte précise, de nombreux producteurs et distributeurs de produits alimentaires écologiques, de qualité (et locaux, forcément). Avec Soli'doume, l'ADML63 souhaite mettre la qualité de l'alimentation de proximité à la portée de tous et notamment des plus précaires.



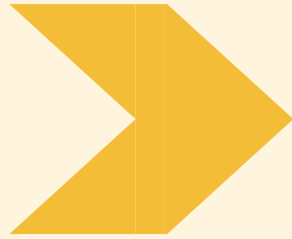
# INITIATIVES CITOYENNES "SOLIDOUME"



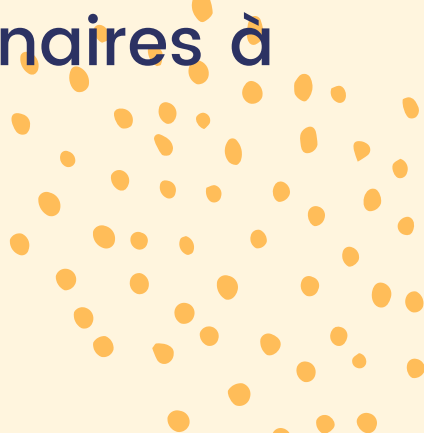
## DESCRIPTION

### ASSOCIATION SOLI'DOUME

## DES ACTEURS INSTITUTIONNELS OSCILLANT ENTRE OPPORTUNITÉ ET RÉSERVE



L'Université Clermont Auvergne serait un partenaire idéal pour toucher le monde étudiant de manière efficace, mais seule une approche indirecte – via les associations étudiantes par exemple, ou en sensibilisant à l'intérêt de la doume pour les collaborateurs – semble fonctionner. Quant à l'univers politique, quelques marques d'intérêt et soutiens ont été manifestés de la part du Conseil Départemental, de la Métropole ou de Bio63. Mais l'équipe de l'ADML63 a conscience qu'elle doit faire ses preuves, pour commencer. Elle vise d'ailleurs, à terme, une **gouvernance partagée** pour Soli'doume, et appelle les partenaires à se saisir du projet.



# INITIATIVES CITOYENNES "SOLIDOUME"



## DESCRIPTION

### ASSOCIATION SOLI'DOUME

#### UNE GOUVERNANCE A CO-CONSTRUIRE

Depuis 2022, le projet Soli'Doume fonctionne sur le volontariat avec des adhérents appelés à cotiser mensuellement de 20 à 70 euros. L'ensemble récolté est réparti à parts égales aux bénéficiaires.

Ce dispositif est dans sa logique, dans une certaine mesure plus équitable, mais aussi plus indépendant des subventions, même si le FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative) a aidé pour le lancement de l'initiative.

Pistes : Discussions entre les différents acteurs autour de la création d'une structure autonome, divers points de vue --> des temps collectifs courant 2023 pour discuter de la mise en place d'une gouvernance

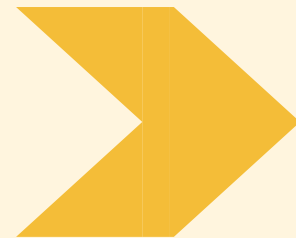
# INITIATIVES CITOYENNES "SOLIDOUME"



## DESCRIPTION

### ASSOCIATION SOLI'DOUME

#### LE SUJET TRAITÉ PAR SOLI'DOUME EST TRÈS INTÉRESSANT



- PARCE QU'IL CROISE LES QUESTIONS D'ALIMENTATION (DONC DE SANTÉ PUBLIQUE MAIS AUSSI DE MODÈLE DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION) AVEC CELLES DE LA PRÉCARITÉ ET DE LA SOLIDARITÉ.
- MISE EN RELIEF : LA QUESTION DES HABITUDES DE CONSOMMATION, QUI SONT SANS DOUTE UN DES PLUS GRANDS FREINS AU CHANGEMENT EST AU COEUR DU PROJET ET PERMET DE REINTERROGER LES HABITUDES ALIMENTAIRES DES PARTICIPANTS.

# DÉMARCHAGE DES ENTREPRISES

## Structures interrogées :



## Structures contactées



➔ **OBJECTIFS : INTERROGER LES OESS SUR LEUR INTÉGRATION POSSIBLE AU SEIN DE LA CAC**

➔ **PISTES DE RÉFLEXIONS :**

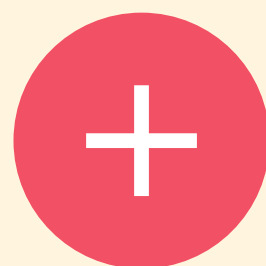
- La mise en place d'un avantage en nature pour les salariés volontaires sous forme d'une participation de l'employeur à la cotisation (et/ou d'un abondement supplémentaire pour participer à la solidarité)
- Une contribution du Comité d'Entreprise à l'adhésion de certains salariés
- Un don défiscalisé à la CAC avec une contrepartie au bénéfice de l'entreprise et de ses salariés (avec un pourcentage limité de la valeur globale du don)
- La sollicitation d'une loi d'expérimentation facilitant la contribution des employeurs par un allègement des charges sur le montant concerné

*NB : Ces pistes sont issues des réflexions menées par l'initiative Alsacienne autour du modèle économique d'une mutuelle de l'alimentation en Alsace*

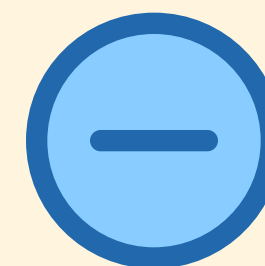


# DÉMARCHAGE DES ENTREPRISES

LA MISE EN PLACE D'UN AVANTAGE EN NATURE POUR LES SALARIÉS VOLONTAIRES SOUS FORME D'UNE PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR À LA COTISATION



- L'employeur agit pour la qualité de vie de ses salariés et leur santé (ce qui est considéré comme un « investissement » RH dans certains cas)
- L'employeur peut afficher son ancrage dans l'économie locale et une action solidaire dans ses engagements RSE.



- Soumis à cotisation donc relativement coûteux pour l'employeur (moins coûteux si la cotisation est déductible de l'impôt sur les sociétés)
- Seulement pour des entreprises déjà engagées ou avec une culture d'action sociale pré-existante en interne.

# DÉMARCHAGE DES ENTREPRISES



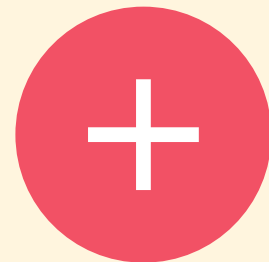
## EXEMPLE D'UN AVANTAGE EN NATURE : LA MISE EN PLACE DES PANIERS DE FRUITS BIO ET LOCAUX AU SEIN D'UNE ENTREPRISE LES PLAISIRS FRUITÉS (ENTREPRISE PRIVÉE)



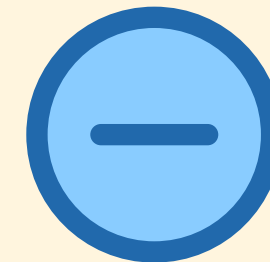
- Toutes entreprises, structures de l'ESS ou association peuvent demander une livraison de panier de fruits locaux et respectueux de l'environnement à domicile
- Sans engagements, sans frais, flexible d'une semaine sur l'autre
- Tarification mensuelle claire, tout compris (livraisons, contenants et gestions) à partir de 21 euros
- Réalisation d'un devis adapté à toutes les tailles d'entreprises via une tarification abordable
- La charge revient uniquement à l'employeur
- Plus d'informations : <https://lesplaisirsfruités.com/>

# DÉMARCHAGE DES ENTREPRISES

## UNE CONTRIBUTION DU COMITÉ D'ENTREPRISE À L'ADHÉSION DE CERTAINS SALARIÉS



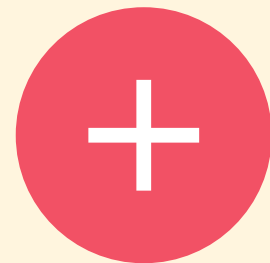
- Représente une opportunité puisque généralement le budget des comités d'entreprise est utilisé de façon partielle et pour des actions peu structurantes (bons d'achats...)



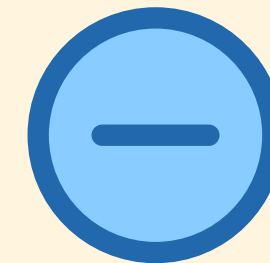
- Limitée aux entreprises de plus de 50 salariés seulement
- Budget = 0,2% de la masse salariale, faible si tous les salariés d'une entreprise décident d'adhérer à la CAC

# DÉMARCHAGE DES ENTREPRISES

UN DON DÉFISCALISÉ À LA CAC AVEC UNE CONTREPARTIE AU BÉNÉFICE DE L'ENTREPRISE ET DE SES SALARIÉS



- Permet à l'entreprise de bénéficier d'une réduction d'impôts (60% du montant du don)
- Permet d'abonder positivement à la CAC

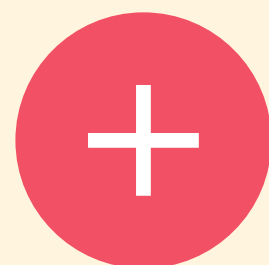


- Risque de tomber dans des logiques de charité
- Il faut nécessairement limiter la contrepartie à un pourcentage inférieur à celui du don

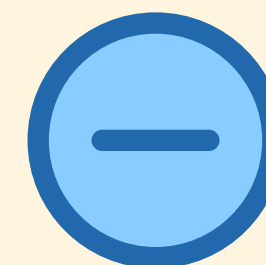
# DÉMARCHAGE DES ENTREPRISES

## LA SOLLICITATION D'UNE LOI D'EXPÉRIMENTATION FACILITANT LA CONTRIBUTION DES EMPLOYEURS PAR UN ALLÈGEMENT DES CHARGES SUR LE MONTANT CONCERNÉ

*DEPUIS 2016, LE DISPOSITIF INTERMINISTÉRIEL FRANCE EXPÉRIMENTATION PERMET AUX ENTREPRISES DE DÉROGER À UNE LÉGISLATION OU RÉGLEMENTATION FREINANT LA MISE EN PLACE D'UN PROJET INNOVANT.\**



- Dispositif gratuit
- Permet de lever les freins juridiques en effectuant une dérogation au droit pour faciliter les projets innovants



- Possibilité de voir la demande refusée car problème d'éligibilité ou jugée inopportune
- Le blocage rencontré doit être juridique
- Il doit concerner une disposition d'origine législative ou réglementaire (pas une norme émise par une collectivité locale ou une directive européenne)



# DÉMARCHAGE DES ENTREPRISES

## LA MSA



La Mutualité sociale agricole (MSA) est le régime de protection sociale obligatoire des personnes salariées et non salariées des professions agricoles. Dans une approche « guichet unique », la MSA gère l'ensemble des branches de la sécurité sociale : maladie, famille, la vieillesse, accidents du travail et maladies professionnelles, mais également le recouvrement.

**Interlocuteur :** Christophe Boulanger, responsable du département Action Sanitaire et Social à la MSA du Languedoc

- **Mise en place de panier solidaire pour les bénéficiaires de la MSA :** à l'initiative des jardins de Cocagne (producteur) et d'un réseau d'associations caritatives (distributeur). La MSA joue le rôle de la caisse puisqu'elle prend en charge une partie du prix du panier (8 euros sur les 9 demandés)
- **Public repéré par les travailleur.ses social.es de la MSA**
- **Initiative pilotée par un COPIL d'acteurs professionnels**

- **Intéressé par une collaboration avec la CAC**
- **Pense que les élus qui soutiennent la MSA pourraient abonder à la caisse**
- **Souhaiterait pouvoir faire vivre le projet sur les territoires ruraux**

**CONCLUSION :** Aborde l'intégration de la MSA à la CAC sous l'angle des bénéficiaires, Il reste à examiner également la possibilité de faire participer les salariés de la MSA.